



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 mai 2012, à 10 heures

*Président :* M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires :* M. Kelapile

## Sommaire

Point 115 de l'ordre du jour : Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

- 1) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (*suite*)

Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-33444X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 115 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)**

**1) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (suite)**  
(A/66/694/Add.1)

1. **Le Président** appelle l'attention sur la note du Secrétaire général (A/66/694/Add.1) informant l'Assemblée générale de la démission de M. Yevgeny Vladimirovich Afanasiev (Fédération de Russie) de la Commission de la fonction publique internationale à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 et priant l'Assemblée générale de pourvoir le siège devenu vacant en nommant un membre pour le reste du mandat de M. Afanasiev, qui vient à expiration le 31 décembre 2012.

2. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a présenté la candidature de M. Sergei Garmonin, dont la candidature a été approuvée par le Groupe des États d'Europe orientale, pour achever la partie restant à courir du mandat de M. Afanasiev. Le Président considérera que la Commission décide de recommander la nomination de M. Garmonin à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat commençant à la date de la nomination et s'achevant le 31 décembre 2012.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. La Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Garmonin à la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat commençant à la date de sa nomination et s'achevant le 31 décembre 2012.

**Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

(A/66/286 (Part II), A/66/591 et Add.1, A/66/679, A/66/699, A/66/714 et A/66/718; A/C.5/66/15)

5. **M<sup>me</sup> Casar** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/66/679) et la note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/C.5/66/15) dit

que le rapport contient des renseignements sur l'exécution du budget de 2010/11, le projet de budget pour 2012/13, l'état du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, la gestion du matériel appartenant aux contingents et les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents et unités de police constituées, ainsi que sur les initiatives de gestion proposées par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.

6. Le projet de budget des opérations de maintien de la paix pour 2012/13 est évalué à 7,4 milliards de dollars (montant brut), soit 433,9 millions de dollars, ou 5,5 % de moins que le budget approuvé pour l'exercice 2011/12. Cette diminution est due en partie au fait que plusieurs missions, dont la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) auront vraisemblablement des niveaux réduits d'activité; les principaux facteurs qui expliquent la diminution des prévisions de dépense sont énoncés au tableau 14 du rapport. Des initiatives en matière de gestion visant à obtenir des gains d'efficacité devraient également permettre de réduire le niveau des ressources nécessaires.

7. S'agissant des missions récemment constituées, l'augmentation des crédits demandés pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) s'explique essentiellement par le fait que le budget de l'exercice 2011/12 était fondé sur un plan de financement standard alors que le budget pour 2012/13 repose sur des prévisions de dépenses détaillées et des données d'expérience. L'augmentation du projet de budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) s'explique par l'application d'un coefficient de délais de déploiement moins élevé pour parvenir à l'effectif militaire complet et la nécessité d'appuyer l'établissement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

8. Les ressources financières d'appui aux missions ont été évaluées à 390,9 millions de dollars pour l'exercice 2012/13, soit 22,4 millions de dollars ou 5,4 % de moins que le montant prévu pour l'exercice 2011/12, 413,3 millions de dollars. Ces ressources comprennent celles affectées au compte d'appui aux

opérations de maintien de la paix, dont les crédits nécessaires à la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré et à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

9. Les besoins en effectifs ont également été réduits : il est proposé de diminuer les effectifs civils de 855 postes et emplois par rapport à l'exercice 2011/12. Sur la base des actuels mandats de maintien de la paix approuvés par le Conseil de sécurité, on comptera environ 127 500 membres du personnel de maintien de la paix en tenue en 2012/13, y compris le contingent de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

10. Pour l'exercice 2010/11, le montant total des dépenses, y compris celles concernant la Base de soutien logistique et le compte d'appui, s'est élevé à 7,58 milliards de dollars, alors que le montant approuvé avait été de 7,9 milliards de dollars, soit un taux d'exécution de 95,5 %. L'Opération hybride Union africaine-Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD) représente à elle seule près de 225 millions de dollars sur le montant total du solde inutilisé (360 millions de dollars), car du gros matériel appartenant aux contingents n'a pas été déployé par la Mission comme prévu. On a également constaté une baisse des coûts maximum par personne et par jour des rations fraîches, des dépenses de personnel moins élevées que prévu pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et des activités aériennes moins nombreuses que prévu.

11. Pour que les prévisions budgétaires pour 2012/13 soient plus précises, le processus d'établissement des coefficients de vacance et pour délais de déploiement appliqués aux prévisions de dépense concernant les contingents, les effectifs de police et le personnel civil ainsi que les besoins de transport aérien a été examiné soigneusement et adapté. Les méthodes de calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international ont également été affinées.

12. La présentation du rapport a été modifiée de manière à mieux présenter l'information; de nouvelles améliorations, dont des explications plus précises des écarts importants, seront incluses dans le prochain rapport. Un rapport pilote rationalisé du Secrétaire général sur le budget de la MINUSS pour 2012/13 sera également présenté à la Commission à la session en cours, pour qu'elle l'examine.

13. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 65/289, le chapitre IV du rapport présente des renseignements sur les incidences des fluctuations des taux de change sur les budgets des opérations de maintien de la paix et indique que 10 % seulement des dépenses faites au titre des opérations de maintien de la paix ont été effectuées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis en 2009/10 et 2010/11. Compte tenu de l'exposition limitée des dépenses relatives au maintien de la paix aux fluctuations monétaires, il ne semble pas nécessaire de prendre des mesures pour protéger ces opérations de tels risques. Toutefois, il a été demandé au Trésorier d'étudier la possibilité de protéger les missions contre le risque de fluctuations monétaires dans le cas où les dépenses en euros représentent plus de 50 % des dépenses totales, ce qui est le cas à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et à la Base de soutien logistique des Nations Unies.

14. **M. Banbury** (Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591 et Add.1) espère que les incidences de la stratégie apparaîtront manifestement à l'occasion des prochains débats consacrés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, aux budgets des missions, à la Base de soutien logistique et au rapport du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix, qui portent tous sur des problèmes complexes et mutuellement liés.

15. Le projet de budget 2012/13 pour les opérations de maintien de la paix, le compte d'appui et le Centre de services mondial est inférieur de près de 6 % au budget adopté pour l'exercice 2011/12, ce qui témoigne des efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de maintien de la paix sans compromettre les activités ni l'exécution des mandats. La diminution des dépenses illustre l'évolution conceptuelle au Département de l'appui aux missions, en conséquence de la stratégie globale d'appui aux missions.

16. Les économies sont le résultat d'une analyse approfondie réalisée par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et les missions de maintien de la paix, qui a tenu compte de la situation opérationnelle et politique

spécifique de chaque mission. Les efforts de diminution des coûts ont été axés sur trois domaines : gains d'efficacité durables en matière de dépenses de consommation et autres dépenses de fonctionnement (carburant, aéronefs, pièces de rechange, voyages et rotations des contingents); réduction et report de l'achat de gros matériel et de la construction d'installations, le cas échéant, y compris grâce à la réaffectation de biens disponibles et détermination exacte des crédits nécessaires aux missions dont l'importance a diminué ou qui entreront vraisemblablement dans une phase de transition.

17. Des ressources nouvelles et supplémentaires ont été demandées, selon que de besoin, y compris pour le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et pour continuer à déployer la MINUSS et la FISNUA. M. Banbury est certain que les problèmes auxquels se heurtent ces missions pourront être résolus, tout en préservant l'attachement de l'Organisation à leurs capacités et à l'exécution de leur mandat.

18. Des progrès ont été enregistrés pendant les deux premières années de mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, qui s'étendra sur cinq ans : Cette stratégie a pour objectif d'améliorer la fourniture de services aux missions et aux contingents, aux unités de police et au personnel civil qui accomplissent la tâche difficile qu'est le maintien de la paix. Ces efforts impliquent des défis redoutables, qui consistent à opérer dans des milieux opérationnels complexes et volatils et à répondre à une demande accrue de capacités spécialisées et nécessitent une plus grande souplesse sur le plan de l'organisation. La stratégie globale d'appui aux missions offre des orientations permettant au Secrétariat de relever ces défis.

19. La stratégie doit prendre en compte toute la gamme des opérations bénéficiant de l'assistance du Département de l'appui aux missions, qui comprennent d'importantes missions multidimensionnelles comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et des opérations hybrides telles que la MINUAD ainsi que les autres fonctions du Département, comme par exemple fournir un appui logistique aux troupes de l'Union africaine en Somalie, superviser la mission récemment déployée en Syrie et appuyer toute la gamme des missions politiques spéciales dans le monde. Les nombreuses missions de

maintien de la paix évoluent continuellement et nécessitent des solutions adaptées, souples et efficaces.

20. Si des opérations débutent dans certaines régions, d'autres missions sont en transition ou s'achèvent graduellement dans d'autres parties du monde. Dans la seule année 2011, la MINUSS et la FISNUA ont été créées et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a été liquidée. En Syrie, le Département a veillé à ce que toute la gamme des capacités d'appui soit disponible sur le terrain avant l'arrivée des observateurs, alors qu'au Timor-Leste, la MINUT se prépare à réduire ses effectifs et à transférer ses responsabilités aux autorités nationales et à d'autres partenaires, en attendant la tenue d'élections. Dans le même temps, les effectifs de police des Nations Unies assument des responsabilités accrues en matière de sécurité en Haïti et des spécialistes des droits de l'homme aident à assurer le respect du principe de responsabilité dans la région est de la République démocratique du Congo.

21. Assurer la sûreté et la sécurité du personnel constitue un autre défi redoutable. En 2011, 113 membres des forces de maintien de la paix ont péri en conséquence d'attaques ciblées, de la violence, du banditisme, de catastrophes naturelles, d'accidents d'avion, d'accidents divers et de maladies. La conjoncture tendue et le terrain difficile dans lequel opèrent les missions de maintien de la paix, joints au fait l'Organisation des Nations Unies est injustement ciblée par des extrémistes, rendent les milieux d'opération de plus en plus dangereux. Le Département a été contraint d'introduire des systèmes de sécurité et des mesures de sûreté de plus en plus rigoureux et est reconnaissant aux États Membres d'avoir investi dans la protection du personnel. Toutefois, compte tenu des événements récemment survenus au Soudan du Sud, en Afghanistan et en République démocratique du Congo, M. Banbury est profondément préoccupé par la sécurité et le bien-être du personnel sur le terrain, auquel il est trop souvent demandé de risquer sa vie. Il convient de garantir au personnel le niveau de sécurité le plus élevé possible.

22. Il faut disposer d'une gamme de mécanismes pour faire face aux demandes extraordinaires de l'environnement toujours fluctuant en matière de maintien de la paix et pour répondre aux attentes des parties prenantes. Les missions de maintien de la paix ont besoin de meilleurs services, que les États Membres escomptent et que le Département est résolu

à fournir. La stratégie globale d'appui aux missions offre un nouveau cap axé sur la fourniture de services orientés vers les missions, qui définit les contingents et les unités de police comme les clients du Département, considère la sûreté et de la sécurité du personnel comme une priorité absolue et introduit des gains d'efficacité structurels dans chaque aspect de l'activité du Département.

23. Les principales réalisations en matière de mise en œuvre de la Stratégie serviront de base aux activités futures du Département. Le modèle de fourniture des services, avalisé par l'Assemblée générale, demande au Siège d'axer son attention sur la stratégie, l'élaboration des politiques et la surveillance en matière de gestion pour améliorer les services, compte tenu des priorités des États Membres. M. Banbury souligne qu'il n'est proposé de transférer aucune de ces fonctions hors du Siège.

24. M. Banbury souscrit à la majorité des opinions énoncées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/66/718) relatif à la stratégie globale d'appui aux missions et à l'activité du Département de l'appui aux missions. Les recommandations du Comité consultatif concernant la mesure des résultats, les améliorations structurelles, les indicateurs essentiels de résultat et l'établissement de repères nécessitent l'attention du Département au Siège. Toutefois, il est important d'avoir à l'esprit que, tant qu'il incombera au Département de fournir un appui opérationnel à 29 missions, il lui sera difficile de fournir les ressources administratives et humaines nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre les principaux changements souhaités.

25. Il est demandé aux fonctionnaires du Département de s'acquitter de nombreuses fonctions : mettre en œuvre les Normes de comptabilité internationales pour le secteur public (IPSAS); appliquer graduellement le progiciel de gestion intégré Umoja et fournir un appui critique aux opérations dans des zones tendues, tout en concevant de nouveaux systèmes, en gérant la réforme structurelle et en évaluant leurs propres résultats. Dans le même temps, la part du compte d'appui au maintien de la paix qui revient au Département a diminué, passant de 26 % en 2007/08 à un pourcentage proposé de 20 % pour l'exercice 2012/13.

26. De plus, le Département poursuit ses initiatives ambitieuses en recevant une part toujours plus réduite des ressources de l'Organisation. Les incidences de la stratégie globale d'appui aux missions apparaissent dans la diminution des dépenses de personnel de maintien de la paix; avant l'introduction de cette Stratégie, les dépenses par personne au titre du personnel en tenue pour 2008/9, une fois ajustées pour l'inflation, étaient supérieures de 14 % au montant estimatif pour l'exercice 2012/13. Ainsi, malgré l'absence d'indicateurs quantifiables de résultat, il est manifeste que la stratégie globale d'appui aux missions permet à l'Organisation des Nations Unies de faire mieux avec moins de ressources.

27. Pour faciliter une orientation plus stratégique au Département de l'appui aux missions au Siège, le Centre de services mondial assume des activités opérationnelles accrues en matière de fourniture de services, en particulier en matière de gestion mondiale des biens, de services d'appui intégré aux missions et de conception et de mise en œuvre du programme de modularisation. Le Centre, modèle unifié qui sera déployé dans deux sites, permet à l'Organisation de mieux appuyer des missions pluridimensionnelles sur le terrain. En 2012, il a permis de déployer rapidement des contingents dans des zones éloignées et dangereuses en Somalie, en fournissant des modules de services. Le transfert du matériel liquidé de la MINUS et de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) aux fins d'utilisation pour le déploiement de la MINUSS et de la FISNUA a permis d'optimiser l'utilisation des ressources au niveau régional. De plus, en servant de siège spécial à Brindisi pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), le Centre fournit une gamme de services, au moyen d'équipes d'appui sur le terrain et de services à distance, qui permettent à la Mission de mieux axer ses efforts sur la mise en œuvre de son mandat.

28. De même, le Centre de services régional d'Entebbe remplit des fonctions d'ordre administratif et financier et concernant les ressources humaines pour les sept missions de maintien de la paix et missions politiques qu'il appuie, qui disposent de méthodes normalisées, ce qui permet d'appliquer des cadres de mesures des résultats pour suivre les améliorations et faire rapport à ce sujet. Ces initiatives sont réalisées conjointement avec la planification de la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel Umoja, qui

devraient faciliter la collecte des données nécessaires pour faire rapport sur les améliorations et les gains d'efficacité. Compte tenu du succès du Centre d'Entebbe, le Secrétaire général propose de créer deux centres de services régionaux supplémentaires pour desservir les missions en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Le Département présentera des options et des propositions relatives à la création de ces centres à l'Assemblée générale, sur la base des critères énoncés dans la résolution 64/269.

29. Il est important de rappeler que l'initiative générale de longue durée concrétisée dans la stratégie globale d'appui aux missions n'en est qu'à sa deuxième année de mise en œuvre; les fondements sont établis alors que l'on est encore en train de déterminer l'ordre des priorités en matière de fourniture de résultats tangibles aux missions. Comme l'ont noté le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, une méthodologie standard de gestion des projets n'a pas été toujours suivie durant la mise en œuvre de la stratégie. Ceci est dû en partie au manque de mécanismes et de systèmes de collecte des données, situation qui sera grandement améliorée par la mise en œuvre graduelle des normes IPSAS et du progiciel Umoja. Il n'en reste pas moins que les éléments de justification à l'appui de chaque projet et l'analyse coûts-avantages, l'élaboration des indicateurs essentiels de résultats et les mesures d'évaluation des résultats de la stratégie énoncés dans le rapport du Secrétaire général (A/66/591 et Add.1) font de la stratégie globale d'appui aux missions l'un des projets les plus perfectionnés et rigoureux conçus et entrepris par le Secrétariat.

30. Le Département de l'appui aux missions est résolu à réaliser des améliorations, à mettre en œuvre les recommandations et à collaborer avec les États Membres pour assurer le succès de la stratégie globale d'appui aux missions. Il conçoit un plan de mise en œuvre qui comportera des objectifs et des délais précis, des activités essentielles, des étapes et les produits escomptés, ainsi que la stratégie prévoyant la fin du soutien de l'ONU au titre de chaque volet, des analyses coûts-avantages et un cadre de mesure des résultats assorti d'objectifs et de repères, un cadre de gestion des risques et un examen des dispositions de gouvernance. Le Département a également pris acte de l'observation du Comité consultatif selon laquelle les

rapports établis suivant les dispositions actuelles sont incomplets et fragmentaires, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès; il s'emploiera à mettre en œuvre de nouvelles dispositions en matière d'établissement des rapports.

31. M. Banbury espère que les réponses du Département aux questions posées par le Comité consultatif constitueront une base utile pour les débats. Le Département ne ménagera aucun effort pour fournir les informations demandées par la Cinquième Commission en temps voulu et précisément.

32. **M<sup>me</sup> de Miranda** (Bureau de la gestion des ressources humaines), présentant le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/66/699) dit que ce rapport a été présenté comme suite à la résolution 57/306 de l'Assemblée générale et contient les données recueillies par le Bureau de la gestion des ressources humaines concernant les allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles dans le système des Nations Unies entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011. L'Assemblée générale est priée de prendre note de ce rapport.

33. Le rapport fournit des détails sur le nombre et le type d'allégations et les initiatives prises pour renforcer les mesures de prévention et appliquer les normes de déontologie des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation et la violence sexuelles. Le nombre des allégations a diminué de 12 %, passant de 116 en 2010 à 102 en 2011. Comme par le passé, elles concernent essentiellement le personnel des missions de maintien de la paix. En 2011, 74 allégations concernant cette catégorie de personnel ont été signalées, soit le nombre le plus faible à ce jour, contre 357 en 2006 et 85 en 2010.

34. La diminution du nombre des allégations peut être attribuée aux mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier du fait du personnel militaire. L'amélioration de la formation et de la sensibilisation et l'application de mesures préventives, telles que les zones interdites et les couvre-feux, ont également contribué à ce résultat.

35. Compte tenu des résultats de l'étude mondiale réalisée en juin 2010, le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a pris un certain nombre d'initiatives en vue d'appuyer les activités sur le terrain et de démontrer que ses membres sont résolu

à empêcher l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les équipes Déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions continuent de mettre au point et d'appliquer des mesures de prévention, d'exécution et de redressement. Les activités de ces équipes consistent entre autres à former à la prévention de l'exploitation, à mettre en place des mécanismes de notification, à appuyer l'élaboration d'un document directif destiné au personnel chargé de faire respecter la déontologie et la discipline sur le terrain et à établir des documents de sensibilisation et d'information. Le Secrétaire général demeure résolu à empêcher, en partenariat avec les États Membres, la perpétration d'actes d'exploitation et d'atteinte sexuelles par le personnel des Nations Unies et le personnel connexe.

36. **M. Kelapile** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif intitulé « Observations et recommandations sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix » (A/66/718), dit que ce rapport comprend également des observations et des recommandations sur le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/66/699) et sur son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591 et Add.1).

37. S'agissant des questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif se félicite de l'examen critique des dépenses d'équipement et du recensement d'objectifs de réduction des ressources dans le projet de budget 2012/13, compte tenu de la situation particulière de chaque mission. Les projets de budget, s'ils reflètent les résultats positifs de ces efforts, auraient dû comporter de plus amples renseignements sur la façon dont ces mesures seront appliquées dans chaque mission, y compris les mesures envisagées pour que l'exécution des mandats ne pâtisse pas des économies. Certaines des prévisions budgétaires reflètent un report des dépenses d'équipement qui devront peut-être être reconsidérées pour l'exercice suivant. Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer à définir des mesures permettant d'obtenir des gains d'efficacité dans toutes les opérations de maintien de la paix, sans nuire aux besoins opérationnels de ces dernières ni à la mise en œuvre des mandats.

38. Le Comité consultatif se félicite des premiers bons résultats de la réforme de la gestion des

ressources humaines approuvée par l'Assemblée générale, dont une diminution des taux de vacance dans les missions. Il escompte qu'une analyse complète des incidences actuelles de la réforme sera présentée dans les prochains rapports soumis à l'Assemblée. Il faudra s'employer à ce que les taux de vacance de postes dans les missions continuent à diminuer. En outre, il faudra justifier le maintien de postes vacants depuis au moins deux ans. Le Comité consultatif a fait un certain nombre d'observations et de recommandations concernant la formation en matière de maintien de la paix. Il est préoccupé par l'absence de données concernant les activités de formation et par la proportion des ressources affectées à la formation qui sert à couvrir les frais de voyage liés aux formations.

39. S'agissant des dépenses opérationnelles, le Comité consultatif constate que les dotations en véhicules de transport de passagers et en matériel informatique excèdent nettement la dotation qui correspondrait à l'application des ratios fixés par le Département de l'appui aux missions. Il recommande que les dotations en véhicules et en matériel informatique soient alignées sur les ratios fixés. Toutefois, il reconnaît également que certaines circonstances propres aux missions peuvent justifier un dépassement des ratios et demande que, si tel est le cas, les raisons en soient clairement données dans les projets de budget.

40. Le Comité consultatif s'inquiète également des retards prolongés qu'accuse la mise en place de systèmes de gestion électronique jugés nécessaires pour assurer la gestion efficace des opérations de maintien de la paix, en particulier s'agissant du carburant, des rations et de la gestion des opérations aériennes. Le caractère systématique de ces retards montre que la planification et le pilotage des initiatives informatiques souffrent de carences systémiques, auxquelles il convient de remédier en priorité.

41. Le Comité consultatif a été informé que les ressources prévues en 2012/13 pour le carburant d'aviation pour chaque mission avaient été calculées sur la base de taux standards pour la consommation de carburant établis pour chaque type d'appareil et sur la consommation moyenne de carburant sur 10 ans. Il est d'avis que les méthodes utilisées pour l'établissement du budget carburant d'aviation nécessitent un examen plus approfondi et qu'il serait bon d'étudier si le recours aux taux standard de consommation de

carburant est la meilleur moyen de déterminer les besoins de chaque mission. Le Comité des commissaires aux comptes devrait examiner cette question.

42. Bien que le Comité consultatif ait pris note de la tendance à la baisse du nombre des allégations d'exploitation et de violence sexuelles impliquant des membres du personnel de maintien de la paix, il demeure préoccupé par le nombre de ces allégations, en particulier celles concernant les formes les plus odieuses d'exploitation et de violence sexuelles. Il souligne que le Secrétaire général et les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police doivent mener conjointement des efforts soutenus dans ce domaine afin d'améliorer la situation. Le Comité consultatif juge préoccupante l'absence de progrès signalée en ce qui concerne l'aide et l'appui aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles. Notant l'importance qu'il y a à mener une action à l'échelle du système afin de mettre en œuvre la stratégie approuvée par l'Assemblée générale, il compte que le Secrétaire général montrera la voie à suivre en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin de garantir une action coordonnée dans ce domaine.

43. Le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591 et Add.1) devrait être examiné conjointement avec les rapports contenant des propositions connexes, en particulier les projets de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui constitué pour transformer la Base en Centre de services mondial, ce qui suppose de transférer des fonctions du Siège à Brindisi ainsi que les projets de budget de la Mission pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA), s'agissant du transfert de fonctions depuis les missions au Centre de services régional, et les rapports connexes du Comité consultatif. En outre, la Cinquième Commission devrait prendre en compte l'évaluation du Comité des commissaires aux comptes concernant la planification, l'élaboration et la mise en œuvre initiale

de la stratégie globale d'appui aux missions, y compris les éléments qui pourraient compromettre sa bonne exécution, qui figure dans le rapport connexe du Comité consultatif (A/66/719) ainsi que les six recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/714).

44. Le Comité consultatif continue de soutenir les grands objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions visant à transformer les prestations de service grâce à l'usage accru des services communs et des services partagés et à une gestion des ressources à l'échelon mondial, à l'amélioration de la ponctualité et de la qualité des services rendus, à de meilleures conditions de sécurité et de vie pour le personnel et à l'accroissement des gains d'efficacité et des économies d'échelle. Toutefois, le Comité peine à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie, pour des raisons liées au calendrier et au manque de détails du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux, lequel ne porte que sur quelques mois d'activité, d'où son caractère fragmentaire et incomplet. Le Comité consultatif prie le Secrétaire général d'améliorer l'établissement des rapports en vue d'assurer un meilleur examen du rapport annuel de situation sur la stratégie globale d'appui aux missions.

45. Le rapport de situation ne contient toujours pas les informations que le Comité consultatif avait demandées dans ses précédents rapports, que l'Assemblée générale a avalisés dans ces résolutions 64/269 et 65/289. Le Comité consultatif souligne une fois de plus qu'il importe de disposer d'un plan global de mise en œuvre des quatre volets de la stratégie sur la période quinquennale, d'une analyse coûts-avantages détaillée sur laquelle s'appuiera la prise de décision, d'un cadre de gestion des résultats et d'une évaluation des initiatives menées à bon terme et des enseignements pendant les premières phases de mise en œuvre.

46. Le Comité consultatif également souligne l'importance de données exactes et fiables pour les données de référence et la mesure des résultats. Il recommande que les futurs rapports contiennent, à l'appui des avantages et économies exposés, des informations pertinentes démontrant la relation de cause à effet entre les mesures prises et les avantages et économies qui en découlent. Il est nécessaire d'assurer

la cohérence, la complémentarité et la mise en œuvre coordonnée de la stratégie globale d'appui aux missions et d'autres initiatives de réforme en matière de gestion en cours, telles que la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré Umoja et celle des normes IPSAS.

47. Le Comité consultatif engage le Secrétaire général à continuer à renforcer le dispositif de gouvernance, les dispositions administratives et les mécanismes d'application du principe de responsabilité de la stratégie globale d'appui aux missions, de façon que les diverses composantes de ce dispositif puissent jouer leur rôle avec efficacité.

48. S'agissant du dispositif financier, le Comité consultatif s'est prononcé contre la proposition du Secrétaire général tendant à concevoir des plans de financement pour les phases de baisse d'activité et de liquidation des missions. Selon lui, les contraintes auxquelles les missions de maintien de la paix sont soumises et la situation dans laquelle elles se trouvent ne sont pas les mêmes au moment de leur démarrage et pendant ses autres étapes. En outre, toute élaboration plus approfondie de plans de financement normalisés devra tenir compte du résultat de l'évaluation de la première expérience d'application du plan de financement normalisé à la MINUSS. En attendant que cette étude soit terminée, le Comité consultatif recommande que l'on s'abstienne d'appliquer le plan normalisé à de nouvelles missions au stade de leur démarrage.

49. Concernant les modules prédéfinis et lots de services, le Comité consultatif a appris que le plan de modularisation sur cinq ans, en trois étapes, a été élaboré en consultation étroite avec le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et les missions. Conscient de l'effort fait pour présenter des renseignements sur la mise en œuvre du premier module destiné à un camp de 200 personnes et sur un ensemble d'indicateurs de résultats pour le volet modularisation, il souligne la nécessité d'affiner la formulation des indicateurs de résultat et de recueillir des données fiables et précises sur les niveaux de référence et les indicateurs de résultats. Le Comité consultatif a également noté que le rapport n'indique pas la totalité des coûts se rapportant au programme de modularisation et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter, dans son prochain rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale, une analyse détaillée des coûts et avantages

des différents projets réalisés au titre du pilier modularisation, portant notamment sur le coût des matériaux et du matériel provenant des stocks pour déploiement rapide existants utilisés pour construire des camps modulaires.

50. En ce qui concerne la transformation de la Base de soutien logistique des Nations Unies en Centre de services mondial, le Comité consultatif souhaite renouveler les demandes formulées dans ses précédents rapports (A/64/660 et A/65/743) tendant à ce que le Secrétaire général élabore un plan complet décrivant la configuration du Centre de services mondial et comportant des renseignements sur la structure organisationnelle et les effectifs prévus pour le Département de l'appui aux missions à la fin du processus de conversion, y compris des éclaircissements sur la répartition des rôles entre le Siège, les Centres de services mondial et régional et les missions. Le Secrétaire général est également prié de fournir des renseignements sur les critères fixés pour déterminer le site le mieux adapté à la fourniture de fonctions et de services ainsi que sur les gains de productivité que le transfert des fonctions devrait permettre de réaliser dans la prestation de services.

51. Le rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions indique que le Centre de services mondial est fondé sur une démarche unificatrice et sera déployé dans deux endroits : Brindisi, pour la fourniture de compétences en matière de logistique et de techniques relatives à l'informatique et aux communications et Valence pour la fourniture de compétences dans les domaines de la gestion du personnel sur le terrain, du budget et des finances. Le Comité consultatif considère que, compte dûment tenu du caractère évolutif de la stratégie globale d'appui aux missions, le modèle modifié proposé de déploiement du Centre de services mondial dans deux sites géographiquement distincts constitue une modification radicale des propositions initiales, qui peut avoir d'importantes incidences organisationnelles et financières. Les renseignements présentés dans le rapport ne suffisent pas pour pouvoir statuer en toute connaissance de cause sur les avantages de la proposition; toute modification du modèle de Centre devrait être fondée sur un examen approfondi de la nécessité d'un nouveau site et sur une analyse scrupuleuse des coûts et des avantages, y compris l'étude d'autres options.

52. En outre, il convient de rappeler que, s'agissant des installations de Valence, l'Assemblée générale s'est uniquement bornée à approuver, dans sa résolution 63/262, la proposition du Secrétaire général tendant à installer à Valence un Centre de communications secondaire actif pour l'appui aux activités de maintien de la paix. Le Comité consultatif estime donc que, puisque l'Assemblée générale n'a pas pris de décision politique sur ce point, il est prématuré que le Secrétaire général présente des propositions de déploiement de ressources au Centre de services mondial, sur la base d'un modèle comportant deux sites.

53. Concernant la proposition du Secrétaire général tendant à transférer quatre autres fonctions de la Division de l'appui logistique au Centre de services mondial, le Comité consultatif est conscient des avantages que présentent l'intégration des fonctions logistiques et la fourniture de services centralisés aux missions dans des domaines tels que le déploiement des stocks stratégiques, la centralisation de l'entreposage et la gestion des ressources et du matériel au niveau mondial. Il recommande donc que le Secrétaire général soit autorisé à procéder au transfert, depuis la Division de l'appui logistique, des quatre fonctions ainsi que les 23 postes et emplois de temporaire qui s'y rapportent. Une mise à jour concernant l'état d'avancement du transfert de quatre fonctions et des huit postes correspondant, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/291, du Siège au Centre de services mondial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 a été présentée dans le rapport du Comité consultatif sur le projet de budget 2012/13 de la Base de soutien logistique (A/66/718/Add.15).

54. S'agissant de la gestion du personnel des missions, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général tendant à créer une section de la gestion des ressources humaines des missions au Centre de Valence et à transférer de Brindisi à Valence le Groupe du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions, le Groupe de vérification des références et le Groupe de l'indemnité pour frais d'études ainsi que les 13 postes connexes. Il se prononce également contre le transfert au Centre de services mondial du Groupe de la gestion du fichier de candidats et des 27 postes et emplois de temporaire qui s'y rattachent. Des analyses doivent se poursuivre pour déterminer si la fonction de gestion du fichier de candidats répond effectivement aux critères définis par

le Secrétaire général et peut être transférée au Centre de services mondial.

55. Quant au Centre de services régional d'Entebbe, le Comité consultatif prend note des efforts consentis pour rendre compte des résultats obtenus et des économies réalisées, grâce à la mise en œuvre de quatre projets pilotes au titre de la phase I. Toutefois, il convient d'améliorer la présentation des données sur les résultats et la formulation des indicateurs de résultat et d'établir un lien de cause à effet entre les mesures prises pour appliquer la stratégie globale d'appui aux missions et les avantages et économies qui en découlent. En outre, étant donné que le Secrétaire général présente pour la première fois un rapport sur le fonctionnement du Centre de services régional, le Comité consultatif aurait souhaité avoir des renseignements sur l'expérience acquise lors de la création du Centre et sur les enseignements qui en ont été tirés, notamment s'agissant du transfert de postes et de fonctions depuis les missions de maintien de la paix et sur la manière dont ces transferts ont permis ou devraient permettre des économies d'échelle ou des meilleurs services.

56. La deuxième phase de la mise en place du Centre régional, lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2011, est en cours; elle concerne le transfert de 160 postes des missions clientes au Centre, correspondant aux fonctions de gestion des finances et des ressources humaines. Le Comité consultatif constate que le Centre réorganisera les méthodes, pratiques et systèmes connexes des missions et les harmonisera avec Umoja. Il compte que la reconfiguration des fonctions aura pour effet de rationaliser les opérations et permettra au Centre de services régional de réaliser des gains de productivité et d'assurer des services au moindre coût, ce qui se traduira notamment par une diminution du nombre de postes associés à l'exécution des fonctions administratives et financières; le Comité consultatif souligne qu'il importe de continuer de fournir des services de qualité du début à la fin et de répondre rapidement aux besoins des composantes militaire, de police et civile des missions.

57. Le Comité consultatif constate que le Centre de services régional aura besoin en 2012/13 de ressources financières d'un montant de 28,6 millions de dollars, financés au moyen des budgets des missions, soit 870 000 dollars de moins que les 29,5 millions de dollars prévus dans l'additif au rapport (A/66/591/Add.1). L'écart correspond à une

augmentation de 1,3 million au titre du personnel civil de la MINUSS compensée en partie par une diminution de 444 000 dollars des dépenses opérationnelles. Le Comité consultatif a été informé que les estimations proposées dans l'additif ont été révisées à la suite de l'établissement de la version définitive des projets de budget pour 2012/13 des missions de maintien de la paix concernées, de manière à rendre compte des informations les plus fiables disponibles. Cette situation illustre des problèmes de calendrier évoqués précédemment et la nécessité d'améliorer le processus d'établissement de rapports.

58. Étant donné que les postes du Centre de services régional doivent être pourvus grâce au redéploiement du personnel des missions et qu'un taux moyen de déploiement de 36 % est prévu pour l'exercice en cours pour toutes les catégories de personnel, le Comité consultatif recommande que les ressources fournies par les missions concernées pour l'exercice 2012/13 au titre du personnel civil affecté au Centre de services régional ne soient pas supérieures aux montants arrêtés dans leur budget. En outre, compte tenu de la déclaration du Secrétaire général selon laquelle le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles, figurant dans l'additif à son rapport, a été établi sur la base des informations les plus fiables disponibles, le Comité consultatif a recommandé que les montants prévus au titre des dépenses opérationnelles dans les projets de budget pour 2012/13 des missions concernées soient alignés sur ceux indiqués dans l'additif au rapport et réduits en conséquence. Compte tenu des problèmes de calendrier, les rapports du Comité consultatif sur les projets de budget pour 2012/13 des missions concernées ont été établis avant son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations et ne tiennent pas compte de sa recommandation relative au Centre de services régional. Le Comité consultatif recommande que les montants actualisés des projets de budget de la MONUSCO, de la MINUAD, de la FISNUA, de la MINUSS et de l'UNSOA soient communiqués à la Cinquième Commission, au moment où celle-ci examinera les budgets de ces missions.

59. Le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition tendant à créer des centres de services régionaux pour appuyer les missions en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Le Comité consultatif estime que l'examen de propositions de cet ordre doit être fondé sur une

évaluation approfondie de la nécessité de tels centres. Si le Secrétaire général décidait de présenter une proposition tendant à créer de nouveaux centres de services régionaux, il devrait soumettre à l'Assemblée générale, pour examen, une étude dûment justifiée expliquant la raison d'être de ces créations, ainsi que des solutions de rechange assorties de leurs coûts et avantages respectifs et contenant des informations détaillées sur les critères de sélection des sites et les facteurs pris en compte lors du choix des sites recommandés. Il devrait aussi fournir une analyse comparative du projet par rapport aux dispositions existantes pour la coopération entre missions en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Il devrait en outre déterminer si le modèle du Centre de services régional d'Entebbe, qui dessert plusieurs missions très complexes et très grandes est applicable à des missions qui opèrent dans d'autres régions et diffèrent par leurs caractéristiques et leur environnement et en particulier s'il est bien adapté aux besoins des missions d'Afrique de l'Ouest et du Moyen-Orient.

60. **M<sup>me</sup> Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux Services de contrôle interne), présentant le rapport sur les activités de contrôle des opérations de paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011 (A/66/286 (Part. II)) dit que ce rapport présente un aperçu général des activités des trois divisions du BSCI : Division de l'audit interne, Division des investigations et Division de l'inspection et de l'évaluation. Elle se félicite de la création du poste de Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne. Ce poste a été pourvu : le nouveau titulaire, qui entrera prochainement en fonctions, a près de 30 ans d'expérience du contrôle. Sous sa conduite, le BSCI obtiendra des résultats objectifs et professionnels en matière de contrôle.

61. Les taux de vacance au BSCI se sont améliorés : en avril 2012, le taux de vacance concernant les enquêtes du BSCI relatives aux opérations de maintien de la paix s'est établi à 24 %, contre 28 % en septembre 2010. Toutefois, il est évident qu'il reste difficile d'attirer et de conserver du personnel dans des lieux d'affectation où les familles ne sont pas autorisées, compte tenu du milieu concurrentiel en matière de recrutement et de l'absence de politique de rotation. Par comparaison, le taux de vacance des postes financés par le budget ordinaire est de 8 %. Le taux général de vacance pour le BSCI a également diminué, passant de 25 % en septembre 2010 à 16,8 %.

Si l'on tient compte des recrutements récents et des départs escomptés, ce taux devrait s'établir à 14,4 %.

62. En 2011, le BSCI a publié près de 200 rapports concernant les opérations de maintien de la paix. L'exploitation et les atteintes sexuelles, qui sont essentiellement le fait du personnel en tenue, demeure un important domaine de préoccupation; 34 % des enquêtes du BSCI achevées en 2011 concernent cette question et 60 % de celles-ci ont trait à la MONUSCO. L'exploitation et les atteintes sexuelles entachent l'œuvre et la réputation de l'Organisation des Nations Unies et transforment en victimes les personnes que l'Organisation est chargée de protéger, y compris des enfants. L'Organisation a l'obligation morale de mettre fin à ces faits inquiétants. Pour sa part, le BSCI continuera à s'employer à enquêter comme il convient sur les allégations. Les États Membres ont également un rôle à jouer en prenant des mesures de suivi, conformément au mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation et les pays fournisseurs de contingents. Le BSCI a commencé à examiner l'application de ce mémorandum d'accord pour déterminer la mesure dans laquelle il est respecté et s'il est efficace pour assurer le respect du principe de responsabilité dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

63. Le rapport porte sur une gamme d'autres questions, y compris les résultats du contrôle, la sécurité aérienne, la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, les initiatives relatives à la réforme des ressources humaines, l'informatique et les communications, la gestion des stocks, le matériel appartenant aux contingents, la sûreté et la sécurité, la gestion de la continuité des opérations et la gestion des achats.

64. En 2012, le BSCI a examiné les manières dont il pourrait améliorer ses opérations et a organisé des groupes d'experts pour examiner ses activités d'investigation, d'inspection et d'évaluation. Le Bureau évalue également ses structures, pour mieux exécuter ses mandats ainsi que les stratégies et mécanismes de communication qu'il emploie avec toutes les parties prenantes, dont les fonctionnaires.

65. L'établissement du premier rapport d'activité trimestriel du BSCI à l'intention du Secrétaire général, du Comité de gestion et du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit en est à son stade final. Ce rapport fournit des renseignements sur

les progrès enregistrés dans les plans de travail et les indicateurs analytiques et de résultats, concernant par exemple l'emploi des ressources et la présentation de rapports dans les délais prescrits. Il expose également les problèmes critiques de contrôle qui ont surgi au cours du trimestre et décrit les progrès réalisés par la direction pour mettre en œuvre des mesures déterminées pour résoudre les problèmes évoqués précédemment, dont les plans d'action en retard. Le rapport aidera à axer l'attention des hauts responsables sur les questions hautement prioritaires et renforcera la transparence s'agissant de l'efficacité avec laquelle le BSCI gère les activités de contrôle.

66. Présentant le rapport du BSCI sur l'audit de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/714), M<sup>me</sup> Lapointe constate que, de l'avis du BSCI, les résultats de la mise en œuvre effective de la stratégie globale d'appui aux missions n'ont été que partiellement satisfaisants. Étant donné que la mise en œuvre en est à ses débuts, l'audit a porté sur l'adéquation et l'efficacité des dispositions prises dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, de la planification stratégique, de la gestion des programmes, de la gestion coordonnée et des communications.

67. Le Département de l'appui aux missions a mis en place un cadre de gouvernance comportant divers comités et groupes de travail pour contrôler l'application de la stratégie et parachève un projet final exposant la configuration et la structure organisationnelle prévue de l'appui aux missions. Toutefois, il est manifeste qu'il est nécessaire de renforcer la structure sous forme de comités et de mettre en place un cadre global pour surveiller et gérer les risques recensés associés à la stratégie globale d'appui aux missions.

68. Le Département a élaboré une méthode pour recenser et établir le partage des responsabilités entre le Siège, les missions et les centres de services mondial et régional. Il est toutefois nécessaire de disposer de critères pour évaluer et déterminer les avantages qualitatifs de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions. De plus, le Département n'a pas mis en place un cadre de gestion des résultats permettant de relier les indicateurs de résultats et les cibles aux objectifs stratégiques généraux.

69. Le Département a collaboré avec des organes intergouvernementaux s'agissant de la conception

générale et de l'orientation stratégique de la stratégie globale d'appui aux missions. Toutefois, il convient d'améliorer les mécanismes de communication et de coopération avec le personnel du Secrétariat et les parties prenantes internes; tel devrait être le cas lorsque que l'Équipe d'intervention spéciale ressources humaines sera pleinement opérationnelle.

70. Le BSCI a publié six recommandations, qui sont toutes mises en œuvre par le Département de l'appui aux missions. En dépit des manquements constatés au Centre de services régional d'Entebbe, M<sup>me</sup> Lapointe se félicite des progrès réalisés et du potentiel du site en matière d'activités futures. Le BSCI tire parti de l'emplacement et des installations du Centre pour fournir une formation d'un meilleur coût-efficacité aux auditeurs internes des missions de maintien de la paix et au personnel non-BSCI qui participe aux investigations.

71. **Le Président** appelle l'attention sur une lettre datée sur 25 février 2011 qui lui a été adressée par le Président du Groupe de travail de travail sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/66/8), transmettant à l'Assemblée générale l'édition 2011 du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

72. **M. Mihoubi** (Algérie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe accorde une grande importance aux questions relatives aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, qui intéressent l'ensemble des missions. À ce propos, le Groupe réaffirme que la Cinquième Commission est la Grande Commission de l'Assemblée générale compétente pour les questions administratives et budgétaires, y compris celles relatives aux opérations de maintien de la paix.

73. Si chaque mission de maintien de la paix présente des caractéristiques spécifiques, les résolutions sur les questions intéressant l'ensemble des opérations peuvent constituer un important mécanisme politique et fournir au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions des orientations complètes sur des questions communes à toutes les opérations. Étant donné que toutes les missions de maintien de la paix doivent être dotées des ressources nécessaires pour exécuter leur mandat, les retards rencontrés dans la fourniture de ressources à certaines missions, en particulier en Afrique, suscitent des préoccupations. En outre, les hypothèses de planification et les demandes de ressources pour

chaque mission de maintien de la paix devraient être fondées sur les mandats spécifiques et sur la situation sur le terrain, plutôt que de refléter des coupes générales arbitraires. Le recours à des objectifs de réduction des ressources pour formuler les budgets des opérations de maintien de la paix constitue une grave erreur. Les incidences opérationnelles éventuelles de ces réductions sur les missions n'ont pas été suffisamment étudiées; les diminutions envisagées pourraient avoir des incidences néfastes sur l'activité et le bien-être du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et entraver l'exécution des mandats.

74. Le Groupe, conscient de la contribution précieuse et des sacrifices des pays fournisseurs de contingents, souligne qu'il est important de consulter ces pays sur toutes les questions concernant le maintien de la paix. En outre, les remboursements aux pays fournisseurs de contingents, qui assument des charges supplémentaires parce que certains États Membres n'ont pas versé leurs quotes-parts en temps voulu, doivent être effectués dans les meilleurs délais. La question de l'examen des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, qui se pose depuis longtemps, continue à compromettre la durabilité des opérations de maintien de la paix. Rappelant les mesures provisoires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/289, le Groupe est prêt à poursuivre son action constructive afin de mettre en œuvre une solution à long terme.

75. Le Groupe constate avec satisfaction la diminution du nombre des allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles dans les missions de maintien de la paix et encourage le Secrétariat à continuer d'œuvrer avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, dans un esprit de partenariat pour assurer l'application effective de la politique de tolérance zéro, qu'il appuie sans réserve. Le Groupe demande également au Secrétaire général de veiller à ce que les fonctionnaires fassent preuve de respect envers toutes les cultures, n'établissent pas de discrimination à l'encontre d'une personne ou d'un groupe et ne commettent pas non plus d'abus de pouvoir. Il est important d'empêcher que des allégations dénuées de fondement concernant des fautes professionnelles portent atteinte à la crédibilité des missions de maintien de la paix et des pays fournisseurs de contingents.

76. Rappelant que, par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter, pour

toutes les catégories de personnel en tenue, le montant de l'indemnité versée en cas de décès, le Groupe souligne la nécessité de constituer un mécanisme afin d'examiner périodiquement le montant des indemnités versées en cas de décès et d'invalidité compte tenu de l'inflation. Il est certain que le Secrétaire général applique intégralement les termes de cette résolution et veille à ce que ceux qui sont au service de l'Organisation puissent bénéficier de ces indemnités. Il conviendrait de porter davantage d'attention à ce problème.

77. Le Groupe, préoccupé par les renseignements fournis par le Comité consultatif concernant l'application de la résolution 65/248 relative au système commun et en particulier par l'abolition de postes, souligne que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'harmonisation des conditions d'emploi n'ait pas d'incidences sur les dépenses opérationnelles et ne compromette pas la mise en œuvre de programmes et d'activités prescrits. Enfin, un appui adéquat sur le terrain doit être fourni à toutes les missions de la paix.

78. **M. Chapdelaine** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que l'ampleur et la complexité accrues des missions de maintien de la paix imposent plus que jamais aux États Membres d'acquiescer leurs contributions mises en recouvrement dans leur intégralité et en temps voulu. L'adoption d'une résolution portant sur les problèmes intéressant l'ensemble des opérations de maintien de la paix aidera l'Organisation à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix, à poursuivre les réformes de gestion et à résoudre des problèmes thématiques essentiels.

79. Les délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise, pour conscientes qu'elles soient des efforts déployés par le Secrétariat pour réaliser des économies d'échelle dans les opérations de maintien de la paix, examineront attentivement les nouvelles mesures proposées par le Secrétaire général afin d'améliorer le rapport coût-efficacité ainsi que l'efficacité et l'efficience dans leur ensemble. Il importe en particulier de mieux coordonner les activités de formation relatives au maintien de la paix et de mettre en œuvre, sans retard, des systèmes de gestion concernant l'informatique, les marchés, les biens et les rations, pour que l'Organisation renforce la planification et le contrôle dans ces domaines et recense des mesures d'efficacité durables dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix. Le

Secrétaire général, dans ses rapports sur l'exécution du budget, devrait fournir des renseignements financiers et établir une distinction entre les économies résultant de réductions des dépenses et celles qui proviennent de la mise en œuvre de mesures visant des gains d'efficacité.

80. S'agissant du transport du personnel, s'il faut se féliciter des améliorations en matière de taux d'utilisation du matériel de transport de surface, il est important de chercher à accroître l'efficacité et l'efficience de la gestion des transports aériens. Les délégations canadienne, australienne et néo-zélandaise s'associent pleinement à l'appel lancé par le Comité consultatif au Secrétaire général, pour qu'il recense des manières novatrices de combler le manque d'hélicoptères de combat dans les opérations de maintien de la paix.

81. Passant aux dispositions spéciales concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, M. Chapdelaine dit que, comme l'a indiqué le Comité consultatif, le Secrétaire général devrait fournir une analyse des facteurs qui contribuent à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et décrire les efforts entrepris par le Secrétariat pour éliminer ces pratiques. Bien que le nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une plainte ait diminué, toute impression selon laquelle l'Organisation des Nations Unies serait incapable ou ne serait pas désireuse de se pencher sur le problème des atteintes sexuelles, en particulier les plus odieuses d'entre elles, sape la crédibilité de l'Organisation et réduit l'appui aux opérations de maintien de la paix. Il est nécessaire d'appliquer plus strictement la politique de tolérance zéro et de mettre davantage l'accent sur les mesures de prévention. Des efforts suivis en vue de rectifier le déséquilibre entre les sexes dans le personnel des opérations de maintien de la paix contribueraient nettement à améliorer la situation.

82. Si les activités que continue de mener le Département de l'appui aux missions pour améliorer la logistique et les capacités de fourniture de l'Organisation méritent d'être saluées, il convient de débattre en profondeur de nombreux points évoqués dans le rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591 et Add.1). Une approche systématique et méthodique de la planification est nécessaire dans le contexte de la stratégie. En particulier, il convient de démontrer clairement les avantages du Centre de services régional d'Entebbe avant que les États Membres puissent

envisager s'il est souhaitable de créer deux centres supplémentaires comme le propose le Secrétaire général.

83. **M<sup>me</sup> Power** (Observatrice de l'Union européenne) dit que, si des mesures positives ont été prises pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, il existe encore d'amples possibilités de réduire le coût unitaire du maintien de la paix. Compte tenu des problèmes financiers de tous les États, une stricte discipline budgétaire demeure nécessaire pour assurer l'utilisation effective et efficiente des ressources. Il conviendrait d'établir une distinction entre les gains d'efficience et la sous-utilisation des crédits en conséquence d'autres facteurs. Les États membres de l'Union européenne examineront donc attentivement les budgets de toutes les opérations de maintien de la paix et leurs fonctions d'appui, pour recenser des mesures d'efficacité durables; ils étudieront également attentivement toutes les questions intéressant l'ensemble des missions, y compris les préoccupations évoquées par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif dans des domaines tels que les dépenses d'équipement, les achats, la gestion des carburants, les voyages et l'emploi de consultants.

84. Les États membres de l'Union européenne appuient l'application intégrale de la stratégie globale d'appui aux missions, qui constitue un moyen important d'améliorer l'efficacité du maintien de la paix; toutefois, l'Organisation doit également démontrer sa bonne utilisation des crédits. En outre, la stratégie ne pourra atteindre son plein potentiel et donner les résultats nécessaires que si d'autres projets de réforme, dont la mise en œuvre intégrale des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré Umoja est effectuée simultanément.

85. Compte tenu de l'accroissement notable du rôle du personnel civil dans les opérations de maintien de la paix au cours des 10 dernières années, il est satisfaisant que les incidences des récentes réformes relatives aux ressources humaines adoptées par l'Assemblée générale se manifestent par la diminution régulière des taux de rotation et l'augmentation du nombre des fonctionnaires des missions recrutés à l'issue d'un processus de sélection ayant fait l'objet d'un examen centralisé. Ayant à l'esprit que le montant envisagé des crédits demandés au titre du personnel civil pour les opérations de maintien de la paix et pour l'exercice 2012/13 s'élève à près de 1,8 milliard de dollars, il est

nécessaire d'étudier plus attentivement l'élément civil du maintien de la paix, y compris les demandes de nouveaux postes. Le Secrétariat, en particulier l'équipe de direction de chaque mission, doit chercher sans relâche des gains de productivité dans les effectifs civils. À cet égard, il convient de rappeler que le Comité des commissaires aux comptes a établi que 61 postes de fonctionnaires recrutés sur le plan international étaient vacants depuis deux ans ou plus.

86. Les États membres de l'Union européenne estiment, à l'instar du Secrétaire général, que toute affaire d'exploitation ou d'atteinte sexuelle fondée est une affaire de trop. En conséquence, ils demeurent préoccupés par le nombre des allégations, la lenteur des investigations et l'absence de progrès dont fait état le Secrétaire général s'agissant de l'assistance et de l'appui aux victimes.

87. **M. Pankin** (Fédération de Russie) se félicite de l'évolution positive du taux général d'exécution du budget des opérations de maintien de la paix en 2010/11. Il faut espérer qu'une formulation plus précise des projets de budget deviendra la règle. Notant la diminution de 5,5 % de tous les budgets de maintien de la paix en 2011/12 par rapport à l'exercice précédent, la délégation russe estime, à l'instar du Comité consultatif, qu'il importe d'établir une distinction cruciale entre les économies liées à la mise en œuvre de mesures d'efficacité et la sous-utilisation des crédits: cette dernière pouvant entraîner un accroissement des dépenses par la suite. Il y a lieu de se préoccuper que la diminution des dépenses dans un certain nombre de missions soit fondée non pas sur des gains d'efficacité mais sur des changements des mandats. La délégation russe partage également les préoccupations du Comité des commissaires aux comptes, concernant l'absence de plan, d'indicateurs de résultats et de mesures de contrôle pour la stratégie globale d'appui aux missions. La Cinquième Commission devrait débattre des causes réelles des économies et examiner des mesures, autres que les changements des mandats des opérations de maintien de la paix, en vue d'utiliser le plus efficacement possible les ressources.

88. La délégation russe appuiera les mesures visant à améliorer la transparence de l'activité du Secrétariat. Elle espère en particulier que l'Organisation évaluera tous les risques liés à l'externalisation accrue des fonctions, qui pourrait avoir des incidences négatives sur la qualité des services fournis. À cet égard, elle

s'attachera au maintien des modalités en matière de délégation de pouvoirs entre le Siège et les missions et analysera les fonctions qu'il est envisagé de transférer du Siège, pour que la qualité des services logistiques fournis aux missions ne se détériore pas et que les États Membres contrôlent comme il convient les fonctions d'appui.

89. M. Pankin estime que le déclin des taux de vacance dans les lieux d'affectation non autorisés pour les familles est imputable à l'amélioration des conditions d'emploi sur le terrain, approuvée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Toutefois, il n'est pas possible de tirer des conclusions concernant la mobilité du personnel tant que cette question n'aura pas fait l'objet d'un débat approfondi à la partie principale de la soixante-septième session.

90. Dans le domaine du contrôle, les progrès réalisés s'agissant de la gestion des biens, constatés par les auditeurs externes de l'Organisation, doivent être salués. Toutefois, la délégation russe est préoccupée par les cas où les opinions d'un organe de contrôle interne diffèrent de celles de l'organe d'audit externe. Plus spécifiquement, le Comité des commissaires aux comptes a fait état de graves préoccupations concernant les activités administratives du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, mais le BSCI n'a fait aucune observation de cet ordre. Les auteurs des violations recensées par le Comité des commissaires aux comptes ainsi que ceux qui les ont ignorées doivent rendre compte de leurs actes.

91. S'agissant du respect de l'écologie dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, si les initiatives environnementales sont sans nul doute importantes, la délégation russe demande aux États Membres qu'elles ne deviennent pas un objectif en elles-mêmes, n'alourdissent pas la charge financière des États Membres et soient menées dans le strict respect des règles administratives.

92. Les initiatives disparates proposées par le Secrétaire général s'agissant de la modification des services de transport aérien devraient être débattues dans le contexte d'une analyse détaillée de la gouvernance des opérations aériennes des Nations Unies demandée par l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session. Le Secrétaire général n'ayant pas présenté une telle analyse pour l'instant,

ces débats devraient être reportés à la soixante-septième session.

93. **M. Khan** (Pakistan) dit que, si les renseignements complets fournis dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix » (A/66/679) est critique pour que l'Assemblée générale puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause, le Secrétaire général devrait être autorisé à récapituler les progrès en matière de mise en œuvre d'initiatives sur le terrain et dans le cadre de projets pluriannuels. La délégation pakistanaise se prononce donc sans relâche pour la présentation du rapport sur l'aperçu général tous les deux ans.

94. Les dépenses afférentes aux contingents constituent une grave préoccupation pour le Pakistan et les autres pays fournisseurs de contingents. Le petit versement supplémentaire approuvé l'année précédente par l'Assemblée générale ne constitue qu'une mesure palliative et il est impératif de rémunérer comme il convient les forces de maintien de la paix, tant que des mesures globales à long terme ne seront pas prises. Les ressortissants des pays fournisseurs de contingents devraient être nommés à des fonctions de direction, aux échelons les plus élevés, aussi bien sur le terrain qu'au Siège, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, pour établir un lien plus étroit entre ceux qui dirigent les opérations de maintien de la paix et ceux qui fournissent les ressources humaines vitales sur le terrain. Il est regrettable qu'aucun progrès digne de ce nom n'ait été fait sur ce point. La délégation pakistanaise note avec intérêt les efforts déployés par le Secrétaire général pour traiter du problème de la sous-représentation des pays fournisseurs de contingents et d'unités de police, y compris au moyen d'activités promotionnelles stratégiques; ces activités devraient comporter des objectifs, des repères et des délais spécifiques pour produire des résultats tangibles.

94. Des informations complètes, claires et détaillées sont essentielles pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, que la délégation pakistanaise appuie pleinement; l'établissement de rapports fragmentaires entrave l'examen d'importantes questions et la prise de décisions à la Commission. Il faut donc espérer que le Secrétaire général améliorera le processus d'établissement de rapports. Le Pakistan note avec

préoccupation les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la stratégie et les risques que pose sa bonne exécution. Il escompte apprendre comment le Secrétariat prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il conviendrait d'élaborer un tableau complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie; il conviendrait également d'effectuer une analyse et un examen approfondis de la stratégie pour garantir son efficacité et la réalisation des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

96. **M. Weisleder** (Costa Rica) salue les efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer les mécanismes de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le système des Nations Unies ainsi que ceux visant à enquêter sur les allégations et à leur donner suite. La diminution du nombre des allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles en 2011 est apparemment imputable aux mesures prises; l'intervenant espère que la situation continuera à s'améliorer.

97. Le Costa Rica appuie la politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles et se félicite de la décision de compléter l'actuel cadre de sanctions. Des mesures répressives sont nécessaires pour garantir le respect du principe de responsabilité et faire en sorte que les auteurs soient dûment sanctionnés. L'Organisation des Nations Unies, dans toutes ses opérations, y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales a l'obligation de respecter les droits de la personne et d'enquêter et de sanctionner toute personne qui se serait livrée à l'exploitation et à des atteintes sexuelles, quelles qu'en soient les conséquences. Il est également important que l'Organisation et les États Membres fournissent une assistance aux victimes de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

98. **M. Sul Kyung-hoon** (République de Corée), prenant note des gains d'efficacité dont il est fait état dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix pour 2012/13 dit que sa délégation se félicite de la ferme détermination du Secrétaire général d'obtenir de meilleurs résultats dans la conjoncture difficile qui sévit actuellement. Toutefois, il existe encore des possibilités d'amélioration. Il convient d'établir une distinction entre les économies, c'est-à-dire les réductions de dépense imputables à des mesures d'efficacité et la sous-utilisation des crédits, qui pourrait entraîner des retards dans l'exécution du

programme ou une surbudgétisation. Le rapport sur l'exécution du budget sous sa présentation actuelle n'établit pas une claire distinction entre ces deux éléments. Les gains d'efficacité devraient être présentés plus en détail dans les futurs rapports.

99. Si le taux d'exécution du budget a augmenté légèrement par rapport à 2009/10 pour passer à 95,5 % en 2010/11, cette hausse pourrait être attribuable à la surbudgétisation, qui représente généralement un coût d'option. Il convient donc de réexaminer les hypothèses de base sur lesquelles le budget est formulé et en particulier d'évaluer si les indices pour délais de déploiement et les taux de vacance sont appliqués correctement, compte tenu des données historiques et des facteurs prévisibles.

100. Si la délégation coréenne salue les progrès réalisés grâce à la stratégie globale d'appui aux missions qui permet de fournir un appui plus efficace et plus prompt aux missions sur le terrain, elle est préoccupée qu'un plan global de mise en œuvre de la stratégie n'ait pas encore été élaboré. Un tel plan, comportant des données précises concernant les réalisations envisagées au titre de la stratégie, pour chacun de ses volets, devrait être conçu dès que possible.

101. La proposition tendant à déployer le Centre de services mondial dans deux sites mérite un examen attentif, compte tenu des incidences financières et administratives. Le Secrétaire général devrait expliquer clairement les motifs pour lesquels ces deux sites sont nécessaires et présenter des renseignements sur les autres solutions possibles ainsi qu'une analyse coûts-avantages.

102. Parmi les questions intéressant l'ensemble des missions qui seront examinées à la deuxième partie de la reprise de la session, la délégation coréenne s'intéresse particulièrement au moyen de protéger le système des Nations Unies contre les fluctuations monétaires, par l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des contrats clés en main, par l'adéquation de la budgétisation de projets à effets rapides et par une formation d'un bon rapport coût-efficacité. Elle souscrit pleinement aux préoccupations exprimées quant à l'importance de parvenir à un consensus sur toutes les questions; adopter une résolution par un autre moyen porterait atteinte aux activités des opérations de maintien de la paix.

103. **M. Rahman** (Bangladesh), rappelant que son Gouvernement avait fourni des contingents se montant à 10 000 hommes aux opérations de maintien de la paix dit que la tendance en faveur de coupures budgétaires arbitraires, qui compromet la mise en œuvre des mandats de maintien de la paix est regrettable. Compte tenu des défis que doivent relever les casques bleus, il est essentiel d'optimiser la sûreté et les dispositions de sécurité. M. Rahman rend hommage aux membres du personnel de maintien de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur mission.

104. Les décisions concernant la rédaction, la mise en œuvre ou la modification des mandats en matière de maintien de la paix devraient être prises en consultation avec les pays fournisseurs de contingents, tout comme les propositions visant à modifier les clauses et conditions des mémorandums d'accord. Si l'Assemblée générale a prié, dans diverses résolutions, le Secrétariat de veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents soient dûment représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, peu de progrès ont été réalisés. La délégation du Bangladesh prie instamment le Secrétariat d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes.

105. **M<sup>me</sup> Takahashi** (Norvège) dit que, s'il ne faut pas laisser l'actuelle conjoncture financière peser sur le partenariat en matière de maintien de la paix, il est important de rechercher des gains d'efficacité, raison pour laquelle il importe d'accélérer la mise en œuvre de l'initiative Horizons nouveaux.

106. Il est encourageant que le Secrétariat se propose d'examiner le processus d'élaboration du budget. La Cinquième Commission a besoin d'un processus budgétaire et de modes d'établissement des rapports qui facilitent plus activement son examen sur la base des résultats et lui permettent de prendre des décisions mieux fondées et plus stratégiques.

107. La délégation norvégienne se félicite de la diminution des taux de vacance du personnel civil dans les missions ainsi que des efforts déployés pour recruter et conserver du personnel civil. La liste de candidats à des postes civils est un mécanisme utile qui devrait être pleinement utilisé. La récente constitution par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions d'un groupe d'action visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes parmi le personnel de maintien de la paix à

l'Organisation des Nations Unies constitue également un élément positif. S'agissant de la formation, la délégation norvégienne convient qu'il est nécessaire de mieux coordonner toutes les activités de formation relatives au maintien de la paix, de mieux établir les priorités et de disposer de meilleurs renseignements statistiques.

108. **M<sup>me</sup> Takahashi** se félicite de l'évaluation des pratiques actuelles et de la formulation d'une stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des missions; elle appuie l'appel lancé au Secrétaire général par le Comité consultatif, afin qu'il applique intégralement la politique de tolérance zéro. Le cadre répressif devrait être renforcé et l'établissement de rapports sur les sanctions prises par les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police devrait être obligatoire.

109. La mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions concerne directement le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des missions, préoccupation fondamentale de la délégation norvégienne. La Norvège souscrit aux objectifs de la stratégie tout en convenant qu'il convient d'améliorer et d'établir les rapports en fonction des résultats.

110. Rappelant l'impasse dans laquelle s'était trouvée la majorité des négociations relatives au remboursement des dépenses afférentes aux contingents au cours de l'année précédente, **M<sup>me</sup> Takahashi** prie instamment toutes les délégations de s'efforcer de parvenir à un consensus sur les questions épineuses dont la Commission est saisie à la session en cours et devraient œuvrer dans un esprit de compromis qui tiendrait réalistement compte des préoccupations de toutes les parties intéressées.

111. **M<sup>me</sup> Lapointe** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) dit que le BSCI a récemment publié un rapport d'audit sur les activités d'achat à l'UNSOA; toutefois, comme ce rapport a été achevé après la fin de la période couverte par le rapport annuel du BSCI (A/66/286 (Part. II)), ce dernier n'a pas fait état des conclusions qu'il contient. Le rapport d'audit relatif aux activités d'achat de l'UNSOA peut être communiqué aux États Membres, sur leur demande.

112. **M. Banbury** (Sous-Secrétaire général à l'appui aux missions) dit que la priorité absolue de son Département est d'empêcher les affaires d'exploitation

et d'atteinte sexuelles et d'intervenir comme il convient lorsque de telles affaires se produisent, pour appliquer la politique de tolérance zéro, dont le succès dépend d'un partenariat entre États Membres et Secrétariat. Dans les cas où les allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles sont dénuées de fondement, il est essentiel de protéger la réputation et la dignité du pays fournisseur de contingents visé.

113. S'agissant des observations faites par diverses délégations concernant les coupures arbitraires et générales, M. Banbury souligne que les réductions qu'il est proposé d'apporter au budget des opérations de maintien de la paix ne sont pas arbitraires mais résultent d'une analyse et de débats approfondis associant le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, le Bureau du contrôleur et les missions proprement dites. Au cours de ces débats, la priorité a constamment été donnée à l'exécution des mandats et le caractère spécifique de chaque mission a été pris en compte.

114. Concernant la distinction à établir entre la sous-utilisation des crédits et les gains d'efficacité, si certaines sous-utilisations imprévues des crédits peuvent sans conteste être attribuées à des carences, la sous-utilisation des crédits est également parfois le résultat d'une décision délibérée de ne pas acheter un article qui, bien que jugé nécessaire dans un premier temps, s'est avéré inutile. Toutefois, la plupart des économies sont le résultat d'améliorations structurelles planifiées en matière de budgétisation et de fourniture des services. À mesure que des progrès seront réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions, davantage de gains d'efficacité seront réalisés.

115. M. Banbury appuie sans réserve les observations des États Membres concernant la nécessité d'améliorer l'établissement de rapports dans un certain nombre de domaines. Les actuels systèmes d'information rendent difficile la production d'informations dont les gestionnaires ont besoin pour prendre des décisions stratégiques en toute connaissance de cause. En conséquence, la mise en œuvre d'Umoja constitue une priorité très élevée pour le Département. Dans l'intervalle, on ne ménagera aucun effort pour fournir des informations plus appropriées et de meilleure qualité en réponse aux demandes et aux instructions des États Membres.

116. Concernant l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, si les résolutions de l'Assemblée générale encouragent une interprétation généreuse des règles en la matière, le libellé de ces règles n'est pas clair. Il est parfois difficile au personnel médical de déterminer si un décès ou un handicap est lié au service; dans le cas où un médecin juge que le décès ou le handicap d'un membre du personnel ne saurait être attribué à son service dans une opération de maintien de la paix, le Secrétariat doit rejeter la demande d'indemnisation, même s'il pourrait sembler raisonnable d'accepter de verser une indemnité. Des principes directeurs plus précis qui permettraient au Secrétariat de réagir rapidement et équitablement lorsque des membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ont perdu la vie ou sont devenus invalides alors qu'ils étaient déployés seraient donc les bienvenus.

117. Enfin, M. Banbury souscrit à l'avis des États Membres concernant l'importance d'un examen du processus d'élaboration du budget, auquel le Département de l'appui aux missions contribuera pleinement.

*La séance est levée à 12 h 40.*